

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU DIMANCHE 5 JUILLET 2020**

L'An Deux Mille Vingt, le Cinq du mois de Juillet à Quinze heures et onze minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 28 juin 2020, et dûment convoqués, se sont réunis au Palais des Sports et de la Culture du Gosier, en séance publique, sous la présidence de monsieur Marcellin ZAMI, Conseiller municipal le plus âgé, puis du maire, monsieur Cédric CORNET, immédiatement après son élection, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mme Wennie MOLIA – M. Louis ANDRE – Mme Nanouchka LOUIS – M. Josy LAQUITAINE – Mme Marguerite MURAT – M. Jules FRAIR – Mme Elodie CLARAC – MM. Emmerly BEAUPERTHUY – Michel HOTIN – Mme France URBINO – MM. Teddy BARBIN – Marcellin ZAMI – Mmes Sylvia HENRY – Sandra MOLIA – Mévice VERITE – Marie-Renée ADELAIDE – MM. Jimmy DAMO – Sébastien THOMAS – Mme Nina PAULON – M. Stéphane URIE – Mme Rebecca BELLEVAL – M. David LUTIN – Mme Mégane BOURGUIGNON – M. ALBERI Lucas – Mmes Nadia CELINI – Maguy BORDELAIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Jocelyne VIROLAN – Ghylaine JEANNE.

ETAIENT ABSENTS : Mme Yane BEZIAT – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Julien DINO.

Monsieur Lucas ALBERI a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

.....

**MAINTIEN DU PÉRIMÈTRE
DES QUARTIERS ET
RENOUVELLEMENT DES
CONSEILS DE QUARTIER**

INCM-2020-1S-DAG-02

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2143-1 ;

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité ;

Vu la délibération n° INSTCM-2014-1S-SA-04 du 29 mars 2014, portant détermination du périmètre des quartiers et du nombre d'adjoints de quartiers ;

Considérant l'intérêt de définir un périmètre des quartiers répondant au contexte sociodémographique et caractéristiques topographiques de la ville du Gosier ;

Considérant que les conseils de quartiers peuvent être consultés par le maire et peuvent lui faire des propositions sur toute question concernant le quartier ou la ville. Le maire pouvant les associer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions intéressant le quartier, notamment celles menées au titre de la politique de la ville ;

Considérant que l'expression des habitants sur les questions propres à leur quartier et sur les affaires de la commune est un élément important de la démocratie locale ;

Considérant la volonté de maintenir le découpage du territoire en trois grands quartiers, conformément à la délibération du 29 mars 2014 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

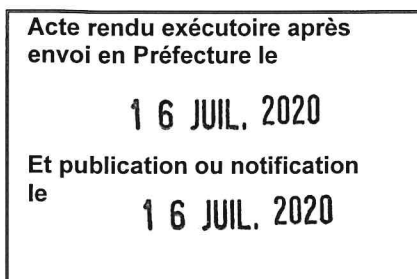
DÉCIDE

Article 1 : D'approuver le périmètre des quartiers comme suit et conformément à la cartographie annexée à la présente délibération :

- Quartier n° 1 : Bas-du-Fort, Labrousse, Mathurin, Labouaye, Le Bourg, Grande Ravine.
- Quartier n° 2 : Leroux, Cocoyer, Grand-Bois, Bouliqui, Moreau, Port-Blanc.
- Quartier n°3 : Pliane, Mare-Gaillard, Beaumanoir, Petit-Havre, Saint-Félix.

Article 2 : De doter ces quartiers d'un conseil dont la dénomination, la composition et les modalités de fonctionnement seront fixées ultérieurement par délibération. Il en résulte la création de trois conseils de quartier sur le territoire.

Article 3 : Le maire et la directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.



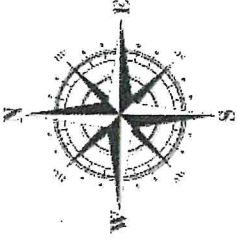
Fait et délibéré à Gosier, le 5 juillet 2020

Pour extrait certifié conforme

Le Maire


- Cédric CORNET -

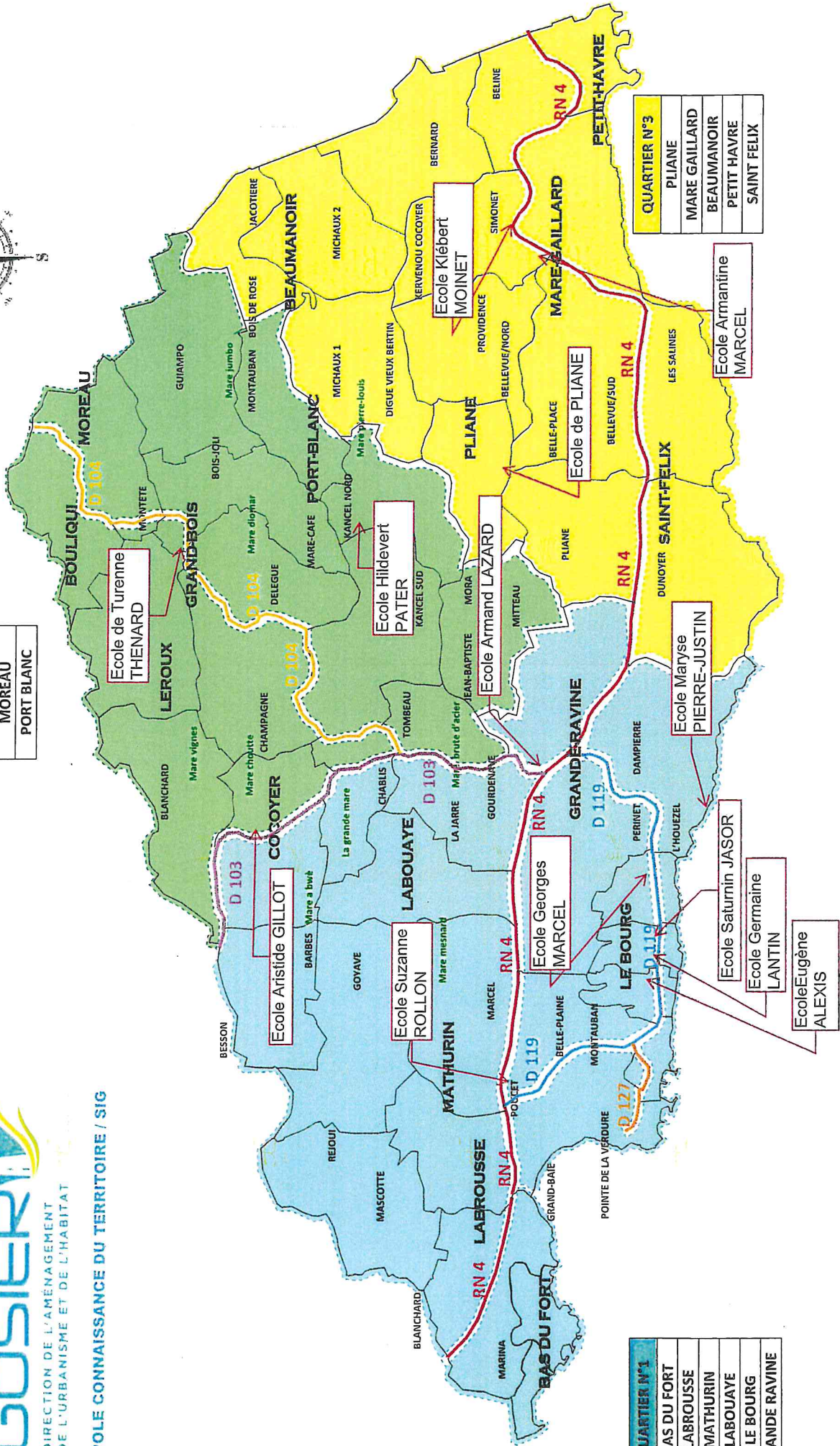




QUARTIER N°2
LEROUX
COCOYER
GRAND BOIS
BOULIQUI
MOREAU
PORT BLANC

QUARTIER N°3
PLIANE
MARE GAILLARD
BEAUMANOIR
PETIT HAVRE
SAINT FELIX

QUARTIER N°1
BAS DU FORT
LABROUSSE
MATHURIN
LABOUAYE
LE BOURG
GRANDE RAVINE



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Maintien du périmètre des quartiers et renouvellement des conseils de quartier

Date de transmission de l'acte : 16/07/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 16/07/2020

Numéro de l'acte : INCM20201SDAG02 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20200705-INCM20201SDAG02-DE

Date de décision : 05/07/2020

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes
9.1.3. Autres